



12 juillet 2018

# c o m m u n i q u é



## L'Autorité environnementale souligne à son tour les insuffisances et les incohérences de la politique forestière régionale !

### Contact

Gérald Grouazel  
06 85 30 95 69  
sosforet.franchecomte@riseup.net  
Cyril Gilet  
06 23 74 41 90  
contact@sosforet-bourgogne.org

Le Contrat forêt-bois régional en cours de finalisation a pour objectif principal d'augmenter la mobilisation (la coupe) de bois et d'adapter la production à la demande de la grande industrie. Nous dénonçons depuis le début l'incompatibilité de ces objectifs avec la santé et la résilience des forêts, mais aussi avec la préservation de leurs fonctions fondamentales sur la biodiversité, la ressource en eau, le climat.

### Contrat forêt-bois : les bonnes intentions ne suffisent pas !

Le verdict est tombé le 27 juin dernier : l'Autorité environnementale a rendu un avis critique<sup>1</sup> sur la faible prise en compte de ces enjeux, et sur l'absence de compatibilité entre les objectifs du Contrat et la gestion multi-fonctionnelle qu'il affiche. L'Autorité environnementale s'interroge aussi sur la cohérence avec les politiques publiques<sup>2</sup> liées à l'environnement, et sur l'articulation du Contrat avec d'autres stratégies, notamment sur le bois énergie, et leurs effets cumulés.

Nous demandons à la DRAAF et à la Région de préciser où et comment les prélèvements supplémentaires se feront, et quels sont les moyens mis en œuvre pour amortir cette intensification sylvicole, identifier et prendre en compte les enjeux locaux spécifiques. **Au-delà des précautions et préconisations généralistes qui laissent la porte ouverte à toutes les dérives, nous attendons un cadre de gestion opérationnel et contraignant, en particulier sur le renouvellement des peuplements.** Notre responsabilité collective est d'être à la hauteur des défis de notre siècle : l'industrialisation programmée de la forêt va à l'encontre de toutes les alertes concernant la chute de la biodiversité, la dégradation de la ressource en eau, ou l'évolution du changement climatique.

C'est particulièrement vrai pour le massif forestier du Morvan, au cœur de la Bourgogne, visé par la politique productiviste du Contrat qui cible le Parc naturel comme zone prioritaire pour la **production intensive** du résineux, alors que le Parc renouvelle sa Charte avec une orientation vers une sylviculture diversifiée et sans coupe rase. **Cette incohérence n'a pas échappé à l'Autorité environnementale qui demande à la Région de justifier ce choix.**

## Adapter les forêts à l'industrie: les raser même quand elles sont productives!

Une demande récurrente de la filière industrielle est d'augmenter les surfaces consacrées à la production ligneuse intensive. En ligne de mire : officiellement les peuplements « ruinés », mais ils cachent aussi les « mauvais peuplements ». Entendez par là les peuplements « économiquement non viables », c'est-à-dire pas assez productifs. L'amélioration consiste à les raser et les reboiser en essences de rendement plantées en ligne.

Cela ne suffisait pas. Désormais, les fonds publics serviront à raser et transformer en plantations des forêts avec de bonnes potentialités économiques quand elles (sic) « ne permettent pas d'envisager une production de bois d'œuvre satisfaisante [pour l'industrie] <sup>3</sup> ».

Le 27 juin 2018, le jour où l'Autorité environnementale rendait son avis, la DRAAF et la Région ont publié un appel à projet<sup>4</sup>, pour soutenir avec des fonds publics de l'État et de la Région l'amélioration des peuplements par la coupe rase et la plantation avec substitution des essences (transformation). Ainsi, ne sont plus visées les forêts « pauvres » mais celles qui ne conviennent pas aux attentes de la grande industrie<sup>5</sup>.

### Qu'entend la Région par « améliorer les forêts » ? Nous demandons des explications !



**SOS FORÊT** Franche  
*La forêt est notre avenir* - Comté

#### Association :

Association  
de sauvegarde de la forêt  
de Mont-sous-Vaudrey

#### Forestiers :

Groupement forestier  
du vallon du Combois  
Snupfen solidaires  
Franche-Comté  
(syndicat de l'ONF)



**SOS FORÊT** Bourgogne  
*La forêt est notre avenir*

#### Associations :

Adeny  
Adret Morvan  
Arpent  
Collectif Forêt au Duc  
FNE Bourgogne  
LPO 58  
Yonne Nature  
Environnement

#### Forestiers :

Groupement forestier  
du Chat sauvage  
Snupfen solidaires  
Bourgogne  
(syndicat de l'ONF)

1. [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180627 - contrat\\_foret-bois\\_bourgogne\\_franche\\_comte - delibere\\_cle7d661a.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180627_-_contrat_foret-bois_bourgogne_franche_comte_-_delibere_cle7d661a.pdf)

2. L'Autorité environnementale cite notamment le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) et les TVB (trames vertes et bleues), les orientations nationales sur la biodiversité, sur le climat etc., auxquels on pourrait ajouter les SDAGE (schémas départementaux de gestion de l'eau).

3. Contrat régional forêt-bois page 22 dans le § « Amélioration économique des peuplements » [http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Contrat\\_foret\\_bois\\_BFC\\_V2\\_cle044b2c.pdf](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Contrat_foret_bois_BFC_V2_cle044b2c.pdf)

4. [http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018\\_06\\_27\\_AAP\\_peuplements\\_BFC\\_cle095b5e.pdf](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018_06_27_AAP_peuplements_BFC_cle095b5e.pdf)

5. Extrait: « L'objectif est d'encourager les investissements sylvicoles qui permettent d'améliorer la qualité des peuplements sur les moyen et long termes, de favoriser le développement d'une ressource en bois qui soit en adéquation avec les besoins des industriels ».

Les Collectifs SOS Forêt de Franche-Comté et de Bourgogne réunissent des associations et des forestiers qui, loin d'être opposés à l'exploitation forestière, militent pour une autre approche de la forêt et de la sylviculture: produire du bois de qualité, transformé localement, dans le respect de la forêt, de nos paysages, des écosystèmes et surtout dans l'intérêt des générations futures.